|  |
| --- |
| Fiche pratique salarié en situation de handicap |
| Mise à jour Mai 2023 |

**Les démarches de reconnaissance de Travailleur handicapé (RQTH)**

Vous rencontrez des difficultés à travailler dans de bonnes conditions à la suite d’une dégradation de votre état de santé, d’une maladie invalidante ou d’un accident ? Vous êtes prêts à vous lancer dans la démarche de reconnaissance ?

**Concrètement, comment faire ?**

Vous pouvez remplir le formulaire de demande unique (première demande ou renouvellement) en ligne sur le site **MDPH en ligne de la CNSA :**

**https://mdphenligne.cnsa.fr/mdph/33**

Lors de votre première connexion, il faudra [créer un compte](https://mdphenligne.cnsa.fr/mdph/33/inscription).

Avant de vous lancer, n'hésitez pas à consulter les informations ou aides à la saisie:

<https://mdph33.fr/ma-demande/je-fais-ma-demande#demande-ligne>

Pour recevoir un formulaire de demande unique par courrier, vous pouvez aussi :

* Ecrire à la MDPH33 via le [formulaire de contact](https://mdph33.fr/mes-contacts/page-de-contact?choisir_une_aide_de_la_mdph=Recevoir%20un%20formulaire%20de%20demande%20papier#formulaire-contact) ;
* Contacter la plateforme accueil autonomie au 05 56 99 66 99
* Vous rendre dans la Maison du Département des Solidarités la plus proche de près de chez vous. [Tous les contacts](https://www.gironde.fr/trouvez-la-maison-du-departement-des-solidarites-la-plus-proche-de-chez-vous).

## Quelles sont les pièces que je dois joindre à ma demande ?

* + Le formulaire de demande remplis et signé
  + Le certificat médical de demande doit **dater de moins d’un an**. Ce formulaire officiel doit être complété et signé par un médecin (médecin généraliste ou spécialiste qui connaît le mieux la personne).
  + Copie de la pièce d’identité de la personne qui fait la demande, en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport) ou récépissé de renouvellement valide en cours.
  + Copie d’un justificatif de domicile **de moins de 6 mois** (quittance de loyer, taxe foncière, facture d’électricité, eau, gaz, téléphone fixe...)

Il s’agit de votre **démarche individuelle** et il vous appartient de décider ensuite de faire connaitre votre reconnaissance en direction de votre employeur afin qu’il en tienne compte dans votre environnement de travail.

**Toutes les informations destinées aux personnes en situation de handicap sont rassemblées sur un site national unique**

[**https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/**](https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/)

**Les liens utiles pour les agents en situation de handicap dans la fonction publique**

[**https://www.fiphfp.fr/personnes-en-situation-de-handicap/ressources/liens-utiles**](https://www.fiphfp.fr/personnes-en-situation-de-handicap/ressources/liens-utiles)

**Toutes les informations destinées aux personnes en situation de handicap sont rassemblées sur un site national unique**

[**https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/**](https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/)

**Les liens utiles pour les agents en situation de handicap dans la fonction publique**

[**https://www.fiphfp.fr/personnes-en-situation-de-handicap/ressources/liens-utiles**](https://www.fiphfp.fr/personnes-en-situation-de-handicap/ressources/liens-utiles)

**Qui peut m’aider ?**

**Vos interlocuteurs locaux**

* En premier lieu, prenez le temps d’échanger avec votre cadre sur toute difficulté en situation de travail.
* Le service Santé au Travail peut vous aider à faire le point sur les éventuels impacts de votre santé sur vos situations de travail .
* L’assistante sociale du personnel peut également vous épauler dans vos démarches.
* Votre référente handicap reste à votre disposition également :

***A personnaliser***

* Attention, **votre dossier reste individuel** et même si nous vous épaulons pour l’établir,
  + Le courrier ne sera adressé qu’à vous
  + Vous seul pourrez consulter et éditer votre notification dans votre espace MDPH,
  + ***Notez bien votre numéro de dossier !***

**Vos sources d’information incontournables**

**La MDPH  :  *A personnaliser***

**Toutes les informations destinées aux personnes en situation de handicap sur un site national unique**

[***https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/***](https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/)

**Les liens utiles pour les agents en situation de handicap dans la fonction publique**

[***https://www.fiphfp.fr/personnes-en-situation-de-handicap/ressources/liens-utiles***](https://www.fiphfp.fr/personnes-en-situation-de-handicap/ressources/liens-utiles)